

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

paraissant les lundi et jeudi de chaque semaine

RECEPISSE de modification n° 1114/INT/DGAT/DAG/SDVA de l'organe dirigeant de l'association dénommée « ONG ESPOIR HANDICAP (EH) ».

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,

Vu la loi n° 60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations ;

Vu le récépissé de déclaration n° 122/INT/DGAT/SDVA du 12 février 2008 de l'association dénommée : « ONG Espoir Handicap (EH) » ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale de cette organisation tenue le 1^{er} mars 2008, à Abidjan ;

Vu la demande de modification présentée par ladite association ;

Donne par la présente, récépissé de modification de l'organe dirigeant de l'association dénommée « ONG ESPOIR HANDICAP (EH) » aux personnes ci-dessous désignées :

M. AKA Boua Victor : *président* ;

M. TIEHI Derou Laurent : *secrétaire général* ;

M. N'GUESSAN Konan André : *trésorier général*.

Notification est faite aux membres de l'organe de direction que les infractions aux dispositions de l'article 10 de la loi précitée peuvent être sanctionnées par la dissolution de la présente association dans les conditions prévues à l'article 5.

Abidjan, le 17 octobre 2008.

Désiré TAGRO.